



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PLAN DE PAYSAGE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE DU PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

CR1 - Comité de pilotage du 2 octobre 2018 – Montels

Lancement de l'étude

Compte-rendu synthétique

PRESENTS

Pierre BOUCHE (CMA 09), Héloïse BOUJU (BE EMF), François CALVET (Sylvestre GDF), Théo CALVET (CRB Environnement), Michel CARRIERE (ASLGF Ascou), Bernard CAVAILLE (élu délégué bureau du PNR), Laure CHEVILLARD (PNR PA), David CLEMENT (CCHA), Audrey DARANDOVAS (CAPFV), Julien DELPHIN (UDAP 09), Pierre ECLACHE (syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ariège), Jocelyne FERT (élu CCCP), Simon GABILLARD (BE EMF), Rémi GEMIGNANI (DDT 09 – SAUH), Estelle GEORGE (CIVAM BIO), Yves LECOURT (Coalition Climat 09), Pierre LEHIMAS (DREAL Occitanie), Alexis MARTIN (DDT 09), Denis PAGES (CCAL), François PAUMIER (Coalition Climat 09), André PECHIN (Maire de Foix), Sonia PERSCHKE (DDT 09 – SAUH), Mathilde PINTO (Région Occitanie), Jacques POISSON (Forestier), Luce RAMEIL (PNR PA), Gilles TIERLE (Sylvestre GDF), Azziz TOUDERT (DDT 09 – SAUH), Corinne TRIAY (CAUE 09), Patricia VITU (UDAP 09).

Ordre du jour

- Présentation du Plan de paysage pour la transition énergétique et climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises (PPTEC) et de l'équipe de bureaux d'études retenue
- Présentation du planning prévisionnel de l'étude
- Questions diverses

Présentation du contexte et de la démarche Plan de Paysage de la Transition

Introduction et mot d'accueil par M. Bernard Cavaille (élu du bureau du Parc délégué à la forêt et la filière bois et aux paysages).

Tour de table : présentation des participants au CoPil.

Présentation du contexte et des objectifs du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNRPA.

Ce Plan se place au croisement entre deux démarches-clés du PNR : le paysage, reconnu comme atout n°1 du Parc (notamment dans la récente enquête menée auprès des habitants) et la démarche énergie portée très tôt par le PNR. Il s'agit de croiser cette double approche. « *Un paysage englobe les personnes qui y habitent. Il est investi de valeurs, de regrets, d'espairs : il est à la fois transmetteur d'une mémoire, et porteur de nouveaux enjeux. Notamment ceux de la transition énergétique et climatique.* »

L'objectif de la démarche est de rendre la transition moins abstraite et chiffrée : de l'incarner, la spatialiser pour que tout le monde puisse s'en saisir.

Le 1^{er} PCET a été approuvé en 2008, le PNR s'est engagé sur un PCAET volontaire en 2016 et dans une trajectoire TEPOS 2050 (territoire à énergie positive à horizon 2050).

Le Plan de Paysage permettra de passer des objectifs chiffrés de la stratégie énergétique à une projection de ces chiffres sur la forme spatiale du territoire et sur son fonctionnement. Le paysage ne doit pas être un frein, mais bien un levier pour la mise en œuvre de ces objectifs.

Présentation du groupement d'étude et de la méthodologie proposée

Le groupement se compose de deux bureaux d'études :

- Estudi Marti Franch Arquitectura del Paisatge (EMF), agence de paysage basée à Gérone en Catalogne
- Cabinet Roig Blanc Environnement (CRBE), bureau d'étude environnemental installé à Perpignan.

Ce groupement est représenté par Héloïse Bouju et Simon Gabillard pour EMF et Théo Calvet pour CRBE (tous trois payagistes dplg).

Présentation des deux bureaux d'études : expériences et références sur les thématiques similaires.

Présentation du déroulé et de la méthodologie de l'étude par Héloïse Bouju.

Le Plan de Paysage se construira sur un an et demi, selon trois phases :

- le diagnostic partagé, qui permet une lecture dynamique des territoires, de leurs évolutions passées comme futures
- la stratégie, qui oriente le territoire vers une « transformation voulue » en envisageant la qualité des paysages et des modes de vie comme un guide pour la transition énergétique
- le plan d'actions, qui met en œuvre une synergie entre enjeux paysagers et objectifs énergétiques (réduction de la consommation aussi bien que production).

La réflexion du Plan de Paysage se fera au travers de trois territoires-pilotes, afin de mieux lier les situations concrètes et opérationnelles et la stratégie générale.

Pour être cohérents, les territoires-pilotes doivent correspondre à l'échelle d'un bassin de vie (par exemple suivant les anciens EPCI), permettre de représenter les différentes situations paysagères du PNR et d'aborder des problématiques complémentaires.

Les trois territoires-pilotes :

- Territoire de l'Arize-Lèze Transition entre le Plantaurel et les coteaux du Piémont. Territoire fortement structuré par les axes des vallées et les activités agricoles (élevage mais aussi cultures de céréales), coteaux secs et calcaires, forêt à dominance privée, habitat en bourgs le long de l'Arize et de la Lèze, mobilité avec une attraction de Pamiers (et Toulouse).
- Le Haut-Videssos. Territoire de vallées montagnardes, passage d'une économie industrielle vers une économie de loisirs de pleine nature, du développement de la forêt et de la fermeture paysagère, agriculture de montagne (pastoralisme) et entretien des milieux ouverts...
- Le 3^{ème} territoire envisagé serait dans la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, mais le périmètre est à ce jour encore en discussion. Les espaces où les enjeux en termes d'évolutions sont les plus forts se trouvent actuellement sur les communes de l'agglomération de Saint-Girons et du Bas-Couserans. Ce secteur est composé par les entités paysagères des « pré-Pyrénées » et des « avant-monts » (cf. Plan de Parc), ce qui permettrait d'être complémentaire des autres territoires-pilotes. Parmi les enjeux identifiés dans le Plan de Parc : étalement urbain peu maîtrisé (notamment entrées de villes, zones d'activités), empreinte forte des axes routiers

Une lettre d'engagement et une délibération des conseils communautaires des trois intercommunalités comprenant un « territoire-pilote » officialisera leur participation à la démarche.

Remarques issues des discussions avec les membres du Comité de Pilotage :

Il est indiqué que la CC Arize-Lèze qui a voté en conseil communautaire sa participation à la démarche en tant que « territoire-pilote ». Il pourra donc transmettre prochainement cette délibération au PNR.

Le Haut-Videssos a donné son accord de principe, mais n'a pas encore officialisé sa participation. Il transmettra prochainement une lettre d'engagement. Il est précisé que le territoire du Haut-Videssos a candidaté à l'appel à projet

national pour réaliser un Plan Paysage sur son territoire. Le PPTEC permettrait d'approfondir l'un des volets de Plan Paysage résolument orienté sur la question du maintien des paysages ouverts.

Le périmètre du 3^{ème} « territoire-pilote » reste à stabiliser avec la CCCP, qui abordera ce sujet au prochain conseil communautaire et pourra ensuite donner son positionnement. Il est rappelé que l'élaboration d'un SCoT sur son territoire doit débuter prochainement et que le Plan Climat sera finalisé d'ici la fin de l'année.

Il est demandé qu'une attention particulière soit portée dans le cadre du lancement de cette démarche aux autres projets actuellement en cours dans les « territoires-pilotes ». Il convient d'éviter que les thématiques qui seront abordées dans le cadre du PPTEC n'interfèrent avec certains de ces projets, notamment, celui de la création de dessertes forestières sur plusieurs communes autour du Mas d'Azil.

Il est demandé de préciser l'échelle à laquelle seront travaillées ces questions : une dizaine de communes ? 4 ou 5 ? Il est suggéré d'ajuster ce cadrage d'étude pour éviter d'éventuelles interférences défavorables avec d'autres projets.

Le groupement en charge de l'étude précise que le cadrage du territoire-pilote doit, pour permettre une réflexion pertinente, correspondre à une unité de paysage cohérente (un bassin versant, une transition, etc) et plus ou moins, un bassin de vie. Mais en fonction des problématiques ciblées (en 1^{ère} phase), l'étude pourra être approfondie sur des secteurs à enjeux, qui seront, eux, beaucoup plus restreints (en phases 2 et 3) pour aborder les projets de manière concrète et spatiale.

Les sessions d'ateliers :

3 sessions d'ateliers sont prévues : une pour chaque phase, et à chaque fois un atelier par territoire-pilote, qui réunira le groupe de travail local constitué dans chacun de chaque territoire-pilotes avec les collectivités. Moments-clés de la constitution du plan de paysage, les ateliers permettront :

- de partager une vision commune du territoire d'aujourd'hui mais également du territoire de demain,
- de constituer une boîte à outils des possibilités d'action,
- de cibler des sites d'intervention et y définir un plan d'actions concrets, pragmatiques et avec des acteurs bien identifiés.

1^{ère} session : l'atelier de territoire en phase diagnostic : établir une lecture commune (avec groupe de travail local) des territoires et de ses enjeux. Mise en lumière des impacts spatiaux de la transition énergétique et climatique.

2^{ème} session : l'atelier de sites en phase stratégie : chercher des synergies, formuler des orientations pour le territoire en associant objectifs de valorisation des paysages du territoire et objectifs énergétiques (production / maîtrise de la demande)

3^{ème} session : l'atelier programme d'actions : développer les actions possibles en s'appuyant sur les dynamiques et initiatives locales et les organiser selon des échelles spatiales et temporelles. Anticiper leur traduction réglementaire, prioriser et identifier les leviers financiers et techniques pour aider à leur mise en œuvre.

À noter que la première session (ateliers de territoire) se tiendra en parallèle des ateliers Destination TEPOS (dans le cadre du PCAET du PNR) pour faciliter l'échange et les apports mutuels entre les deux démarches.

Pour que les ateliers soient vraiment des moments productifs, d'échanges et de construction commune de la réflexion, ils doivent s'organiser sur un temps long – un rendez-vous **régulier, tous les 4 mois** – et « se donner du temps », : ils se dérouleront sur une **journée entière**.

A l'issue de l'atelier, les productions seront synthétisées et restituées sous la forme de poster grand format qui seront mis en forme et « au propre » par le groupement en charge de l'étude. Ces « posters » feront partie du Plan Paysage, seront diffusés par la suite sur le territoire et disponibles en téléchargement sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Ils peuvent aussi constituer une exposition permettant de prolonger et diffuser la démarche, si certains lieux publics du territoire sont prêts à l'accueillir.

Composition des groupes de travail :

- partenaires institutionnels : CAUE, UDAP, DDT, CD.
- techniciens des collectivités dans les services Aménagement-Urbanisme, Energies, Tourisme et Développement, Patrimoines
- techniciens de secteur des organismes gestionnaires des espaces : Fédération pastorale, représentants d'AFP, ONF
- élus locaux,
- associations locales, personnes ressources ou porteurs de projets potentiels...

Ce noyau commun à tous les groupes de travail locaux sera, selon les « territoires-pilotes », complété de manière à réunir les acteurs et les partenaires locaux spécifiques au territoire.

Remarques issues des discussions avec les membres du Comité de Pilotage :

Il est rappelé que la place de l'activité agricole étant particulièrement déterminante dans les espaces ruraux, il convient de convier à ces ateliers des agriculteurs implantés sur le territoire en question.

Le prochain comité technique permettra de valider la composition des différents groupes de travail et le déroulé du premier atelier.

Calendrier et gouvernance de l'étude

Calendrier prévisionnel de l'étude remis sous format papier aux membres présents du CoPil (ici, en annexe à télécharger).

Les prochaines échéances :

Comité technique (CoTech) : **Mardi 27 novembre à 14h – Montels**

Comité de pilotage n°2 : restitution du diagnostic : **semaine 11** (mi-mars 2019)

1^{ère} session d'ateliers : mi-décembre-janvier. Les dates précises seront fixées avec les collectivités concernées.

Suite à la remarque faite plus tôt, il est convenu de retarder l'atelier sur le territoire Arize-Lèze à janvier 2019 pour qu'il n'y ait pas d'interférences nuisibles au projet de desserte forestière.

Il est demandé que les documents présentés aux CoTech et CoPil soient transmis au moins une semaine avant la réunion, pour que tous les participants puissent en prendre connaissance avant la réunion.

Il est précisé qu'une page sera dédiée au Plan de Paysage de la Transition énergétique et climatique sur le site du PNR : les documents de présentation, les comptes-rendus, les restitutions des ateliers et l'agenda des ateliers et animations seront disponibles par tous et tout au long de la démarche. De plus, une newsletter sera mise en place pour tenir au courant les participants (membres des comités, groupes de travail) de l'avancée du Plan de Paysage.

Composition du comité de pilotage :

Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

GAL LEADER Montagnes Ariégeoises

DREAL-Unité Territoriale Ariège

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - STAP

CAUE

Service Aménagement Urbanisme Habitat – DDT (SAUH, CAT)

Conseil Régional - Direction de la Transition Ecologique - Service Biodiversité et Territoires

Conseil Départemental de l'Ariège, (DAME, SDE, SDIAU)

Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)

Observatoire Pyrénéen Du Changement Climatique (OPCC)

AREC Occitanie

Espace Info Energie- ALEDA

Chambre d'Agriculture de l'Ariège

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

Chambre de Métiers de l'Ariège

Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) des Pyrénées

Communauté de Communes Couserans-Pyrénées

Communauté de Communes Haute-Ariège

Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes

Communauté de Communes Arize-Lèze

Communauté de communes du Pays de Tarascon

Syndicat Mixte du Scot de La Vallée d'Ariège

Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA)

Office National Des Forêts

CIVAM Bio

Coalition Climat

Centre Régional De La Propriété Forestière (CRPF)

Gdf Sylvestre

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de L'Ariège

Composition du comité technique :

Les comités techniques réuniront les techniciens participants aux CoPil ainsi que les partenaires associatifs qui le souhaitent.

- Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
- GAL LEADER Montagnes Ariégeoises
- DREAL-Unité Territoriale Ariège
- Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - STAP
- CAUE
- Service Aménagement Urbanisme Habitat – DDT (SAUH, CAT)
- Conseil Départemental de l'Ariège, (DAME, SDE, SDIAU)
- Chambre d'Agriculture de l'Ariège
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège
- Chambre de Métiers de l'Ariège
- Communauté de Communes Couserans-Pyrénées
- Communauté de Communes Haute-Ariège
- Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes
- Communauté de Communes Arize-Lèze
- Communauté de communes du Pays de Tarascon
- Syndicat Mixte du Scot de La Vallée d'Ariège